



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N° 207

BUREAU FÉDÉRAL PRESENTIEL – 26 mai 2018

Le Secrétariat Général

Diffusion : Conseil d'administration, Membres d'honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Personnel Fédéral, Etienne Thobois.

Membres du Bureau Fédéral : David Angelats (en visio), Florent Chayet, Stéphane Corvée, Magali Godin, Stéphanie Goeneutte (en visio), Jean-Michel Richard, Bach Lien Tran.

Assistent : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DC), Philippe Limouzin (DTN).

Excusés : Christian Barthel. Alicia Volant (DF).

Informations diverses et décisions

0/ Validation du RDI du BF du 31 mars 2018

Suite à sa diffusion, il a été demandé à ce que figure la décision du Bureau Fédéral de déclencher une procédure disciplinaire à l'encontre de Patrice Lannoy suite à son comportement lors de la J9 des interclubs de TOP 12, dans la rencontre opposant Arras à Chambly. Cette demande a été prise en compte et ajoutée au RDI.

Le bureau fédéral vote, à la majorité, le RDI du BF du 31 mars 2018.

1/ Communication du président

Le président fait le point sur ses derniers rendez-vous :

- Avec la Députée chargée d'une étude sur le financement du Sport, Mme Perrine Goulet, en présence de Nathalie Huet.

Sur ce sujet, Denis Massegia a écrit au Président de la République afin de lui faire part du souhait de plusieurs fédérations de rétablir le financement au travers du CNDS. La position de la FFBaD est d'accepter la décision de suppression du CNDS puisqu'il s'agit d'une décision régalienne mais elle regrette toutefois le manque de mesures compensatoires.

- La Commission Olympique au CNOSF : en l'absence du Président, Stéphane Corvée représentait la fédération. Le désengagement de l'Etat et la création de l'Agence Nationale du Sport étaient au cœur des débats

Le Président ajoute qu'il continuera d'exposer les problèmes de financement du Sport à chaque occasion qui lui sera donnée.

- Réunion Gouvernance du Sport au CNOSF : la fédération était représentée par Olivier Place
- Formation Parcours Ambition Internationale : une session a eu lieu à Bruxelles.
- L'AG de la BWF à Bangkok : la modification du mode de scoring a été très mal anticipée par les responsables de la BWF ; aucun déplacement dans les territoires asiatiques pour expliquer le pourquoi de ce choix, à 6 mois du début de la qualification olympique et à 1 an ½ des Jeux Olympiques de Tokyo. Cette mesure a donc été repoussée à une date ultérieure à la suite du vote contre de l'Asie, et en totale opposition avec celui des pays européens.
- L'AG de l'Association Francophone de Badminton (AFB) présidée par Etienne Thobois s'est, elle, parfaitement déroulée.
- L'AG de la COMEBA : table rase a été faite des relations passées avec la FFBaD, en dépit du très mauvais souvenir laissé par Richard Remaud, précédent Trésorier de la COMEBA.
- La phase finale de la Thomas et Uber Cup : un très beau résultat des garçons, quart de finalistes ; chez les filles, cela a été l'occasion de mesurer le long chemin qu'il reste à parcourir.

Brice Leverdez a émis le souhait de pouvoir être accompagné et coaché par ses propres entraîneurs sur l'ensemble des compétitions individuelles. Le message a été transmis à la DTN mais il est nécessaire qu'une décision politique soit prise afin de définir un cadre de fonctionnement pour l'ensemble des collectifs France.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour du bureau fédéral du 30 juin 2018.

2/ Communication du DTN

Le DTN fait le point sur l'actualité du secteur avec un focus sur :

- Le classement des joueurs
- Les résultats de la Thomas et Uber Cup
- Les nouvelles règles de la BWF (hauteur de service) et le refus du scoring en 11 points
- L'encadrement de l'INSEP

- Les entrées / sorties des pôles Espoirs et pôles France
- Les visites des ligues pour la présentation du PPF avec le Président et Cyrille Gombrowicz : le 30 mai en Ile de France et le 6 juin en Bretagne
- L'aide financière aux pôles Espoirs en voie d'ouverture et aux ligues
- L'Appui en Ressource humaine au PPF territorial et au projet fédéral avec Vincent Legras et Frédéric Dor

3/ Points soumis au vote du Bureau Fédéral

3.1 Secteur Administratif

3.1.1 Rachat des applications

Présentation, par le Secrétaire Général, du projet d'acquisition des applications et de sites web, Ces acquisitions présentent les intérêts suivants :

- La sécurisation des applications mobiles fédérales
- La sécurisation des sites web
- L'impossibilité de recours en justice pour plagiat

Une enveloppe globale de 29 000 € a été identifiée par la commission informatique pour le rachat des applications FFBaD Windows, FFBaD Android, FFBaD iOS et des sites web Badiste.fr et Verybad.fr.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Le bureau fédéral, vote, à la majorité, la proposition d'acquisition de ces applications pour leur sécurisation.

3.1.2 RGPD / Anonymat

Suite à la mise en place effective du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est nécessaire que le Bureau Fédéral prenne position en matière d'anonymat. Les préconisations de la commission informatique sont :

Cas d'une personne demandant l'anonymisation La fiche du licencié ne doit pas être accessible et il ne doit pas apparaître dans des résultats de recherche. Toutefois, s'il participe ou a participé à une compétition la fiche restera masquée mais son Nom, Prénom, Club et Classement seront visibles sur les résultats de ses compétitions.

Cas d'une personne non licenciée lors de la saison en cours et de la saison précédente Les applications et sites web ne doivent pas afficher ces licenciés dans les résultats de recherche et on ne doit pas pouvoir accéder à sa fiche depuis un résultat de compétition (non cliquable).

Cas des poussins et des miniBad Seuls les résultats des compétitions des joueurs ou joueuses de ces catégories peuvent figurer dans leurs fiches respectives. Sont ainsi exclus les points gagnés sur les tableaux et/ou sur les matchs de compétitions par équipes.

Le Règlement Général des Compétitions devra lui aussi être modifié en conséquence.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, les préconisations de la commission informatique concernant l'anonymisation et les implications sur le RGC.

3.1.3 Logiciel de gestion du temps de travail

Présentation, par la Directrice Administrative, du projet d'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du temps de travail et de contrôle d'accès en remplacement du logiciel actuel, « eTemptation » .

Au vu des propositions commerciales reçues, la solution proposée par la société Bodet répond aux attentes de la fédération en termes de coût et de fonctionnalités.

Par ailleurs, le choix de la solution Kelio permettrait de faire évoluer le dispositif vers des modules SIRH en lien avec l'administration du personnel et l'évaluation (annuelle et professionnelle) pour un coût quasiment équivalent à la solution ci-dessus d'Horoquartz.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la mise en place d'un SIRH en mode SAAS relatif à la gestion du temps de travail, au contrôle d'accès, à l'administration du personnel et à l'évaluation couplé avec une interface en lien avec le logiciel de paie Cegid.

3.2 Secteur Diversité des Pratiques

3.2.1 Règlement des tenues

Présentation par la vice-présidente du secteur, de la proposition de modification du règlement des tenues.

Le champ d'application n'étant pas clairement défini, et les exigences ne pouvant pas être les mêmes en fonction du niveau des compétitions, il est demandé à la commission de retravailler la proposition.

Le bureau fédéral refuse, à l'unanimité, la présentation de la note, en l'état, sur la modification des tenues au prochain conseil d'administration. Elle devra être retravaillée au préalable.

3.2.2 Note de transition pour les JA 2018-2019

Présentation par la vice-présidente du secteur, de la proposition de disposition dérogatoire pour les juges arbitres pour la saison 2018/2019.

Les juges-arbitres stagiaires sous l'ancienne filière ayant obtenu leur grade de juge-arbitre de ligue accrédité après le 30/06/2016 seront nommés juge-arbitre de ligue certifié à la date anniversaire de leurs deux ans de grade de juge-arbitre de ligue accrédité (sous réserve qu'ils soient préalablement validés arbitre de ligue accrédité *a minima*).

Pour Tous les juges-arbitres départementaux (ancienne filière, actuellement juges-arbitres de ligue accrédités) n'ayant pu suivre la formation nécessaire, il est convenu, pour la saison 2018/2019 et à titre transitoire :

- de les autoriser à officier sur les mêmes compétitions que lors des saisons 2016/2017 et 2017/2018 ;
- de les nommer juge-arbitre de ligue certifié à la fin de la saison 2018/2019 à **condition** qu'ils aient suivi, durant les saisons 2017/2018 ou 2018/2019, la formation de juge-arbitre de ligue certifié.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la disposition dérogatoire pour les juges arbitres pour la saison 2018/2019.

3.2.3 Calendrier sportif : ajout de dates

La vice-présidente du secteur indique qu'il est nécessaire de fixer la date de la phase

qualificative du Championnat de France Sport d'Entreprise, ainsi que la date limite pour l'organisation des Championnats Régionaux Jeunes.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

Les propositions de dates seront présentées au Conseil d'Administration du mois de juin.

3.2.4 Compétitions Adultes : Circuit Elite et Vétérans

Ce point d'information n'a pas été abordé.

3.2.5 Bad en extérieur (Beachminton) et convention IGESA

Présentation par le DTN, de l'état d'avancement de l'expérimentation Bad en extérieur.

Pascal Perrot a fait des propositions de tracé de terrains et de règles du jeu qui sont toutefois différentes de celles de la BWF.

La BWF a fait des tests sur 700 personnes, dont des athlètes de haut-niveau, parmi lesquels Hongyan Pi.

Un nom doit être trouvé, puis déposé, pour cette nouvelle pratique sur sable ; la proposition est « Beachminton ».

Le DTN attend des compléments d'informations et reviendra vers les élus avec une note plus étoffée.

Un des sites pilote se trouvant au centre de l'IGESA, Institution de gestion sociale des armées, une convention de partenariat a été établie avec la FFBaD. Cette convention est proposée au vote du Bureau Fédéral.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, l'adoption de la convention de partenariat avec l'IGESA.

Un débat s'est engagé sur toutes les conventions possibles et il est demandé à la commission Perspectives de réfléchir à une trame de convention.

3.3 Secteur Emploi Formation

3.3.1 Propositions PEC 2018

Présentation par le vice-président du secteur, de la note sur le Plan Emploi club 2018.

Pour cette dernière année du Plan Emploi Club, lancé le 25 Janvier 2018 et clôturé au le 31 Mars 2018, les modifications suivantes ont été apportées :

- Retrait d'un poste (19 dossiers finançables contre 20 l'année précédente)
- Ouverture aux Ligues Ultramarines
- Fléchage de clubs prioritaires sur un engagement dans le projet fédéral « Ambitions 2025 » :
 - o Clubs Avenirs
 - o Clubs s'engageant dans l'accueil de publics spécifiques et éloignés.
- Demande d'identification préalable avant dépôt final du dossier pour les instances.
- Accompagnement possible sur le montage des dossiers (projets, budgets...) par le CTN référent.

Sur la campagne, 30 instances se sont identifiées en étant intéressées pour créer un emploi, pour au final avoir 20 dossiers déposés au 31 mars :

- 15 Clubs

- 4 Groupements d'Employeurs (GE)

- 1 Ligue ultramarine

La commission Emploi-Formation s'est réunie et a émis les avis suivants :

- 3 avis défavorables
- 4 avis favorables avec réserve (Entente Badminton Corbas / Metz Badminton / Olympique Badminton Club / GEM Badminton de Tarn et Garonne)
- 10 avis favorables (BC Bourg en Bresse / Les Fous du Volant Kervignac / Association Badminton Salbris / Badminton Sud Essonne / BC Nice / Sables d'Olonne Badminton 85 / BC Clissonnais / GE Badminton Sud 63 / Entente Nord Est de l'Ain Badminton / Ligue de Guadeloupe)
- 3 avis très favorables (BC Oullins / Badminton Annemasse Agglo / ASPTT Strasbourg)

Chacun s'est exprimé sur ce sujet

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, les propositions du PEC 2018.

3.4 Secteur Communication / Marketing / Événementiel

3.4.1 Calendriers 2021 – 2022 - 2023

Présentation par la vice-présidente du secteur, de la proposition de calendriers pour les saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, et ce afin de pouvoir procéder aux appels à candidature pour l'organisation des divers Championnats de France :

Parabad : Du 15 au 17 janvier 2021 / du 14 au 16 janvier 2022 / du 13 au 15 janvier 2023

Senior : Du 4 au 7 février 2021 / du 3 au 6 février 2022 / du 2 au 5 février 2023

Finale TOP 12 : Du 7 au 8 mai 2021 / du 6 au 7 mai 2022 / du 5 au 6 mai 2023

Jeunes : Du 13 au 16 mai 2021 / du 26 au 29 mai 2022 / du 18 au 21 mai 2023

Vétérans : Du 22 au 24 mai 2021 / du 4 au 6 juin 2022 / du 27 au 29 mai 2023

Sport Entreprise : Du 19 au 20 juin 2021 / du 18 au 19 juin 2022 / du 17 au 18 juin 2023

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la proposition de calendriers pour les saisons à venir.

3.4.2 Candidature France Jeunes 2019

Présentation par la vice-présidente du secteur, de la proposition de validation de candidature à l'organisation des Championnats de France Jeunes 2019.

Le candidat est la ligue des Pays de la Loire, la compétition se déroulerait aux Ponts de Cé.

Chacun s'est exprimé sur la formule de la compétition.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, l'attribution de l'organisation des Championnats de France Jeunes 2019 à la ligue des Pays de la Loire.

Le manque de candidats à l'organisation de l'ensemble des compétitions est problématique.

4/ Points d'information

4.1 Secteur Administratif *Jean-Michel richard*

4.1.1 Droit à compétitions

Présentation de la note par le Secrétaire Général.

À la suite du vote favorable de l'assemblée générale d'avril 2017 quant à l'instauration d'une participation à compétition de 2€ à compter de la saison 2018-2019, un groupe de travail s'est réuni afin de déterminer le processus à mettre en œuvre pour percevoir les sommes correspondantes. Un stagiaire est missionné également sur le sujet au siège de la fédération.

Après étude des différentes possibilités existant, il a été décidé que l'import des résultats de la compétition sur Poona déclencherait automatiquement la facturation. Le club organisateur pourra, payer par prélèvement, par chèque ou par virement. C'est seulement une fois le règlement effectué que la prise en compte des résultats au CPPH sera effective.

Les actions à effectuer pour mener à bien cette action :

- Modification du règlement « autorisation et homologation des tournois »
- Développements Poona
- Mise en place d'un process financier
- Information auprès des instances organisatrices via la LDD

Chacun s'est exprimé sur cette présentation.

4.1.2 Développements Poona

Point d'information à date des développements Poona, en cours ou à venir, par le Secrétaire Général.

Les développements préalablement identifiés avancent à un rythme moins soutenu qu'initialement prévu avec la mise en place de la régie auprès de Stadline, du fait que la priorité ait été mise sur le développement de Web services nécessaires, en autres, pour l'espace licencié dont la sortie est prévue pour la prochaine saison sportive.

4.2 Secteur Communication / Marketing / Événementiel..... *Magali Godin*

4.2.1 Goodies 2018-2019

Présentation, par la vice-présidente, du choix des nouveaux goodies présents dans les packs proposés à la rentrée 2018-2019 :

- a/ un bijou pour lacet de chaussures
- b/ une coiffe Plumy qui sera utilisée sur un stand maquillage aux IFB 2018
- c/ le pot à crayons, déjà existant la saison dernière, permettant de diffuser un message avec les principales dates à retenir
- d/ un magnet

4.2.2 Campagne Championnat de France

À la suite des difficultés et erreurs constatées sur les différents événements fédéraux organisés par les territoires, la fédération a décidé de mettre en place une identité visuelle commune aux 6 championnats de France au travers d'une affiche type 40 x 60 cm

comportant :

- Un bloc avec le nom de la compétition
- Un 1^{er} bandeau pour les partenaires fédéraux
- Un 2nd bandeau pour les partenaires locaux

Tous ces visuels devront être disponibles cet été afin que les organisateurs des événements de 2019 puissent se les approprier et y travailler dès la rentrée.

Cette campagne sera expérimentée en 2018 et pourra être modifiée et/ ou renforcée pour 2019.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

4.2.3 Campagne de Communication IFB 2018

L'entrée dans un nouveau cycle justifie une nouvelle campagne de communication. Après consultation de l'Agence La Fourmi, il a été décidé de ne pas modifier le logo, mais uniquement les couleurs.

Dans cette montée en gamme de l'événement, il manque une promesse, un titre rendant attractif les IFB pour conquérir un nouveau public : l'agence propose donc de passer en mode « Ultra Bad ».

Ce titre convient parfaitement pour la France mais il sera modifié en « Ultra Badminton » pour l'international, « Bad » signifiant « mauvais ». Plusieurs pistes sont à l'étude mais la ligne directrice est là.

Point d'information sur les terrains des IFB (couleurs et panneaux) en fonction des contraintes imposées par le nouveau cahier des charges de la compétition par la BWF.

Point d'avancement des différents sujets :

- Les partenariats Média et la retransmission TV (contact avec France Ô)
- Ouverture la billetterie le 4 juin
- Recrutement des bénévoles en cours
- Affichages des statistiques sur les écrans géants
- Centre d'entraînement dans le Parc Suzanne Lenglen, près de l'Aquaboulevard. Cela pose toutefois un problème pour l'organisation du Clinic National par le secteur Formation.

Point d'étape sur l'organisation de la soirée Bénévoles des IFB, le vendredi 15 juin prochain.

Chacun s'est exprimé sur ces sujets.

4.2.4 Appels d'offre (tapis, volants, chaises, poteaux)

Présentation des consultations Partenaires lancées dans le cadre de la fourniture des volants, des tapis, des chaises et poteaux-filets, pour les 2 saisons à venir.

Cette consultation a été élargie à un maximum de fournisseurs potentiels, pour certains assez inédits, afin d'obtenir le plus d'offres pour le 15 juin, pour une validation au Bureau Fédéral du 30 juin.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

4.2.5 Point Lacoste

Le contrat vient d'être signé. La livraison de la dotation devant équiper la 2^{ème} partie des populations (membres du CA, personnel fédéral) devrait intervenir la semaine prochaine.

Lacoste envisage de reconduire le contrat pour les 2 prochaines années. Nous devons étudier cette proposition car peu de retour pour la FFBaD mais obligation pour les joueurs de porter du Lacoste sur toutes les interviews.

Pour information, le contrat équipementier textile (avec Nike/Originalflocker) prend fin en décembre 2018. Le service Marketing va lancer l'appel l'offre mi-juin. Les réponses à cet appel d'offre seront présentées en Bureau.

Chacun s'est exprimé sur ce sujet.

4.3 Secteur Diversité des Pratiques..... *Bach Lien Tran*

4.3.1 Pratique Handi : déploiement d'actions Parabad

Présentation, par le DTN, de la note sur le déploiement du dispositif handicaps.

L'ouverture et le développement du badminton pour les personnes en situation de handicap est l'un des chantiers ouverts par la FFBaD depuis maintenant plusieurs années.

Si le Parabadminton entre aux Jeux de Tokyo en 2020, il n'existe à l'heure actuelle pas d'offre structurée en termes de pratique compétitive sur le territoire français, en dehors du championnat de France. Ce même championnat de France attire chaque année environ 60 compétiteurs, sur près de 120 possibles.

La FFBaD a des difficultés à toucher le public handicapé et à le sensibiliser à notre pratique (ludique, accessible, facile d'accès), notamment dans les structures d'accueil spécialisées (IME, Structures médico-sociales...).

Face à ces constats, la FFBaD souhaite donner un coup d'accélérateur à la promotion du badminton comme un outil d'intégration sociale des personnes en situation de handicap.

Deux axes de travail sont proposés :

- Axe 1 : Augmenter le nombre global de pratiquants de badminton en situation de handicap, quelle que soit leur situation de handicap (physique, mentale, auditive, visuelle...)
- Axe 2 : Fidéliser nos pratiquants actuels en situation de handicap moteur (développer le « Parabadminton ») en leur proposant une offre de pratique de plus grande proximité.

Un rétro-planning d'actions est proposé de janvier 2019 jusqu'à septembre 2021.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

4.4 Secteur Territoires Durables..... *Stéphane Corvée*

4.4.1 Espace de partage Agents de développement

Stéphane Corvée indique l'ouverture très prochaine d'un espace de partage destiné aux Agents de Développement recensés par la fédération, destiné à leur fournir un certain nombre d'informations pratiques.

Reste à définir à qui attribuer les accès.

Fin de la séance à 16h30 .